



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10, 3.12 et 3.4

Numéro de la demande : 2021-5974
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve, nouveau site ou nouvelle culture hôte, méthode d'application
Produit : Herbicide Tolpyralate 400SC
Numéro d'homologation : 32901
Principe actif (p.a.) : Tolpyralate
Numéro de document de l'ARLA : 3421918

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de la préparation commerciale homologuée pour l'herbicide Tolpyralate 400SC afin :

- d'inclure le blé (de printemps, dur et d'hiver) et l'orge comme cultures hôtes aux doses indiquées sur l'étiquette pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette;
- d'ajouter des allégations pour la répression du canola spontané et du kochia à balais, et pour la répression ou la suppression du gaillet gratteron lorsque l'herbicide est appliqué seul, et pour la suppression de ces mauvaises herbes lorsque l'herbicide est appliqué en mélange en cuve avec de l'atrazine;
- d'ajouter le bromoxynil comme produit d'association pour améliorer la suppression de certaines latifoliées supprimées ou réprimées par l'herbicide Tolpyralate 400SC appliqué seul;
- d'autoriser l'épandage aérien sur le blé et l'orge;
- d'inclure une recommandation générique pour l'utilisation d'adjuvants à base d'huile végétale méthylée plutôt qu'un produit à base d'huile végétale méthylée spécifique.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de cette demande.

Évaluations sanitaires

L'utilisation de l'herbicide Tolpyralate 400SC sur le blé et l'orge, par application au sol et par épandage aérien pour la suppression des mauvaises herbes en postlevée, représente une extension du profil d'emploi du tolpyralate. Des évaluations quantitatives des risques d'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi qu'après l'application ont été réalisées. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été cerné, à condition que les travailleurs

portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent toutes les instructions figurant sur l'étiquette.

Les données sur les résidus provenant d'essais au champ menés au Canada et aux États-Unis ont été présentées pour étayer l'utilisation de l'herbicide Tolpyralate 400SC sur l'orge et le blé. Le tolpyralate a été appliqué sur l'orge et le blé aux doses homologuées, et les cultures ont été récoltées conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. En outre, des études sur la transformation de l'orge et du blé traités ont été examinées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de tolpyralate dans les denrées transformées.

Limites maximales de résidus

Les limites maximales de résidus (LMR) recommandées pour le tolpyralate sont fondées sur les données d'essais en champ présentées. Les LMR pour les résidus de tolpyralate dans ou sur les cultures et les denrées transformées sont proposées comme il est indiqué dans le tableau 1. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Résumé des données des essais en champ et des données de transformation utilisées pour étayer la LMR							
Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus de tolpyralate (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie (ppm)	LMR proposée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Orge	Foliaire généralisée/ 37,3 à 42,4	47 à 56	<0,01	<0,01	Aucun	Non déterminée	0,01
Blé	Foliaire généralisée/ 38,4 à 41,6	47 à 58	<0,01	<0,01	Aucun	Non déterminée	0,01

ppm = parties par million; MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de tolpyralate. Les risques alimentaires liés à l'exposition aux résidus de tolpyralate dans ces denrées cultivées aux LMR proposées se sont avérés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. Ainsi, les aliments contenant des résidus dans les proportions indiquées dans le tableau 1 sont considérés comme pouvant être consommés sans danger.

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de cette demande.

Évaluation environnementale

L'extension de l'utilisation au sol de l'herbicide Tolpyralate 400SC sur le blé et l'orge est conforme aux utilisations actuellement homologuées du principe actif tolpyralate. Les risques environnementaux liés à l'application au sol ou l'épandage aérien sur le blé et l'orge sont adéquatement pris en compte lorsque le produit est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, qui comprend des zones tampons pour la pulvérisation.

Évaluation de la valeur

L'expansion du profil d'emploi de l'herbicide Tolpyralate 400SC pour inclure plus d'hôtes et de mauvaises herbes, une méthode d'épandage aérien et un mélange en cuve avec le bromoxynil donnera aux utilisateurs plus de flexibilité pour appliquer le produit.

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient des justifications scientifiques et des données issues d'essais répétés en champ menés au Canada et aux États-Unis de 2019 à 2021. Collectivement, ces renseignements appuient l'inclusion du blé (de printemps, dur et d'hiver) et de l'orge comme cultures hôtes, les allégations de suppression ou de répression du gaillet gratteron, du kochia à balais et du canola spontané, et le bromoxynil comme produit d'association pour assurer une meilleure suppression de certaines mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Tolpyralate 400SC seul.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer les modifications à l'homologation de l'herbicide Tolpyralate 400SC.

Références

Numéro de l'ARLA	Référence
3286724	2021, Magnitude and Decline of the Residue of Tolpyralate in or on Wheat Raw Agricultural and Processed Commodities Following One Foliar Application of Tolpyralate 400 SC - 2019, DACO: 7.1,7.2.1,7.4.1,7.4.2
3286725	2021, Magnitude and Decline of the Residues of Tolpyralate and [CBI REMOVED] in or on Barley Raw Agricultural and Processed Commodities Following One Foliar Application of Tolpyralate 400 SC - 2020, DACO: 7.1,7.2.1,7.4.1,7.4.2
3286726	2021, Value summary for Tolpyralate 400SC Herbicide (Reg. No. 32901), for the addition of wheat (all types) and barley, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3.3, 10.3.2, 10.4, 10.5.3, and 10.5.4
3286727	2020, Weed control in corn with Group 27 herbicides +/- atrazine, bromoxynil, bentazon or glufosinate applied post-emergence I, DACO: 10.2.3.3
3286729	2020, Evaluation of SL-573 efficacy, DACO: 10.2.3.3
3286730	2020, Proposal 0029 - corn - Evaluation of SL-573 efficacy, DACO: 10.2.3.3
3286731	2020, Proposal 0032 - spring durum wheat - Evaluation of SL-573 efficacy, DACO: 10.2.3.3
3286732	2020, Proposal 0033 - spring wheat - Evaluation of small grain tolerance to SL-573, DACO: 10.2.3.3
3286733	2020, Proposal 0034 - barley - Evaluation of SL-573 efficacy, DACO: 10.2.3.3
3286734	2020, Proposal 0035 - barley - Evaluation of small grain tolerance to SL-573, DACO: 10.2.3.3
3286735	2020, Proposal 0061 - spring wheat - Evaluation of SL-573 efficacy, DACO: 10.2.3.3
3286736	2021, Evaluation SL-573 efficacy in small grains - Canada, DACO: 10.2.3.3
3286737	2020, Proposal 0029 - corn - Evaluation of SL-573 efficacy, DACO: 10.2.3.3
3286738	2020, Proposal 0032 - Evaluation of SL-573 efficacy in spring wheat, DACO: 10.2.3.3
3286739	2020, Proposal 0033 - Evaluation of small grain tolerance to SL-573 in durum wheat, DACO: 10.2.3.3
3286740	2020, Proposal 0035 - Evaluation of small grain tolerance to SL-573 in Barley, DACO: 10.2.3.3
3286741	2021, Evaluation SL-573 efficacy in small Grains - Canada (Spring Wheat), DACO: 10.2.3.3
3286742	2021, Small grains tolerance to SL-573 (barley), DACO: 10.2.3.3
3286743	2021, Small grains tolerance to SL-573 (durum), DACO: 10.2.3.3
3286744	2020, Proposal 0035 - spring barley - Evaluation of small grain tolerance to SL-573, DACO: 10.2.3.3
3286745	2020, Proposal 0035 - Spring Barley - Evaluation of small grain tolerance to SL-573, DACO: 10.2.3.3
3286746	2020, Proposal 0062 - Evaluation of SL-573 efficacy in spring wheat, DACO: 10.2.3.3
3286747	2019, Evaluation of SL-573 for POST emergence weed control in spring wheat, DACO: 10.2.3.3

- 3286748 2020, Evaluation of SL-573 for POST emergence weed control in spring wheat, DACO: 10.2.3.3
- 3286749 2020, Proposal 0034 - Evaluation of SL-573 efficacy on Barley, DACO: 10.2.3.3
- 3286750 2020, Evaluation of small grain tolerance to SL-573 2020NAM0573 CRG-TOL2, DACO: 10.2.3.3
- 3286751 2021, Proposal 0066 - Evaluation of small grain tolerance to SL-573 2020NAM0573 CRG-TOL2 - winter wheat, DACO: 10.2.3.3
- 3286752 2021, Proposal 0065 - Durum Wheat - Evaluation of small grain tolerance to SL-573, DACO: 10.2.3.3
- 3286753 2020, Proposal 0066 - winter wheat - Evaluation of small grain tolerance to SL-573, DACO: 10.2.3.3
- 3286754 2020, Proposal 0033 - Durum Wheat - Evaluation of small grain tolerance to SL-573, DACO: 10.2.3.3
- 3286756 2021, Evaluation SL-573 efficacy in Small Grains - Canada, DACO: 10.2.3.3
- 3286758 2021, Evaluation SL-573 efficacy in Small Grains - Canada, DACO: 10.2.3.3
- 3286760 2021, Proposal 0293 - Evaluation SL-573 efficacy in Small Grains - Canada, DACO: 10.2.3.3
- 3286762 2019, Volunteer canola control in corn with tolpyralate applied POST I, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9